



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE du 12 Décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le **douze** du mois de **décembre** à **dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Chantonnay dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé pour la dixième séance, à Chantonnay, salle du conseil municipal, sous la présidence de **Madame Isabelle MOINET**, Maire.

**Présents (P), Absents (A), Excusés (E) :**

MOINET Isabelle	P	BOURDET Joël	P	KERBELLEC Laurence	P	de PONSAY Laurent	P
AIRAUD Martine	P	BREGEON Xavier	P	LERSTEAU Patricia	P	RAVON Elise	P
AUDUREAU Julien	P	CHENU Viviane	P	MARTINEAU Héloïse	P	RENAUD Mickaël	E
ARMOUET Nathalie	P	COUDRAY Danièle	P	MEUNIER Céline	P	ROCHAI Edouard	E
BIDAN Barbara	P	DEHAUD Christine	P	NICAUD-FERNANDES Sylvie	E	SIRET Jean-Pierre	P
BOISSEAU Didier	P	DROUVAULT Christian	P	De OLIVEIRA Carlos	P		
BOISSINOT Catherine	P	GAIGNEUX Yannick	P	PELTANCHE Eric	E		
BONNENFANT Didier	P	GIRAUD Patrice	P	PHELIPEAU Brigitte	P		

**Etaient excusés :**

- ✓ M. PELTANCHE Eric, pouvoir à Mme COUDRAY Danièle ;
- ✓ M. RENAUD Mickaël, pouvoir à M. De OLIVEIRA Carlos ;
- ✓ M. ROCHAI Edouard ;
- ✓ Mme NICAUD-FERNANDEZ Nicole ;

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un **secrétaire** pris dans le sein du Conseil ; **Mme MARTINEAU Héloïse**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Date convocation	06/12/2022
Conseillers Municipaux en exercice	29
Nombre de présents	25
Nombre d'excusés avec pouvoir	2
Nombre d'excusés sans pouvoir	2
Nombre d'absents	
Quorum	15
Nombre de vote pour	27
Nombre de vote contre	
Nombre d'abstentions	
Nombre de blanc	
Nombre de nul	
Nombre de votes exprimés	27

**FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES**

**N 20221212 D168 - COMMUNICATION – REGLEMENT INTERIEUR PORTANT SUR LA CHARTE EDITORIALE DU MAGAZINE MUNICIPAL « CAP INFO » - MODIFICATION**

**Madame le Maire** procède à la lecture de l'exposé :

Le Journal municipal « Cap Info » est le magazine d'informations municipales de la ville de Chantonnay. C'est un outil de communication de la commune, au même titre que la page Facebook, le site Internet ou encore le panneau lumineux (visible au rond-point Clemenceau).

Le bulletin municipal, comme le site Internet de la commune ont pour objectif d'informer les administrés sur les actions menées par les responsables municipaux, de valoriser la vitalité associative et économique du territoire et d'informer des actions d'intérêt public.

L'information dispensée par la collectivité territoriale sur les affaires relevant de sa compétence constitue une mission de service public (CE du 10 juillet 1996, n° 140606).

Le règlement intérieur portant sur la charte éditoriale est un document de référence fixant les modalités et les conditions de publication afin d'assurer l'homogénéité dans la production des contenus.

Le règlement intérieur datant du 4 juin 2003, les membres de la commission communication ont travaillé à sa mise à jour afin de le rendre conforme aux pratiques et aux exigences actuelles.

(Annexe 10)

**Madame le Maire** demande s'il y a des questions.

**Madame le Maire** constate qu'il n'y a plus de question.

**Sur proposition de Madame le Maire**, le Conseil Municipal, approuve **à l'unanimité** le nouveau règlement intérieur portant sur la charte éditoriale du magazine municipale.

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la publication et de la transmission électronique en Préfecture le 16/12/2022.



**Madame le Maire**  
Signé électroniquement par : Isabelle  
Moinet  
Date de signature : 16/12/2022  
Qualité : Maire de Chantonnay  
**Isabelle MOINET**